



Téléphone : 04.75.88.21.80
mairie@genestelle.fr
www.genestelle.fr

RECENSEMENT

**Cette année, Genestelle réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du :
19 JANVIER 2023 jusqu'au 18 FEVRIER 2023**

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, **Madame Aline Rasclé**, agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par **Madame Aline Rasclé** l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **19 janvier 2023**

Contactez la commune : par téléphone au 04.75.88.21.80 ou par mail mairie@genestelle.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

En vous remerciant pour votre concours,
Le Maire, Jean-François Durand

